

(N° 163.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 18 JUILLET 1922.

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Hygiène chargée d'examiner le Projet de Loi tendant à assurer le remboursement, dans un délai normal, des billets-monnaie émis par les communes pendant la guerre.

(Voir les n°s 231, 302 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 12 juillet 1922.)

Présents : MM. LEKEU, vice-président ; ASOU, DUFRANE, MAHIEU, NERINCX et RYCKMANS, rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet présenté par M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène, relativement au remboursement des bons-monnaie émis par les communes pour parer à la pénurie de monnaie divisionnaire, a été voté à l'unanimité par la Chambre, sans discussion.

Votre Commission, se ralliant aux considérations de l'Exposé des motifs, vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
ALPH. RYCKMANS.

Le Président,
JULES LEKEU.